



SOMMAIRE

TF1 : l'Inspection du travail épingle la chaîne pour mise en danger de la vie d'autrui

France Telecom : la réforme des retraites chamboule l'accord seniors

SNCF : la CGT dénonce « une stratégie de la seule rentabilité »

Quartiers « sensibles » : 43 % des jeunes hommes sont au chômage

Travail dissimulé : avocats précaires et flexibles

Syndicalisme international : la CSI accuse les États d'avoir « capitulé » devant les marchés financiers

ÉDITO : POUR UN AUTRE PARTAGE DES RICHESSES

Cette dernière lettre électronique de 2010 est l'occasion d'un coup d'œil dans le rétro sur une année particulièrement agitée sur le plan social. La mobilisation unitaire sur les retraites, les conflits sur les salaires ont posé avec acuité la question du partage des richesses créées



alors que gouvernement et Medef n'ont d'autre programme que de mutualiser les pertes de la crise et de privatiser les profits qui continuent de s'accumuler. On le voit à nouveau avec les négociations sur les retraites complémentaires Arrco et Agirc dans lesquelles le patronat n'entend assurer les équilibres qu'à coup de rabet sur la protection sociale sans mettre un centime de plus dans le système par répartition. On le voit également dans l'âpreté des négociations annuelles obligatoires sur les salaires où les entreprises sont bien décidées à ne rien lâcher ou presque. Dans un cas comme dans l'autre, qu'il s'agisse du salaire mensuel ou du salaire différé (nos futures pensions), la volonté est clairement d'assurer aux actionnaires une rentabilité maximale. Les directions d'entreprises ont quelques raisons de se sentir soutenues en cela par un gouvernement qui continue d'exonérer de cotisations sociales les salaires jusqu'à 1,6 fois le Smic. Ce faisant il crée des trappes à bas salaires et tire les grilles de rémunérations

à la baisse. À cette politique, les salariés qualifiés et en responsabilité n'échappent pas. Les salaires des ingénieurs cadres, techniciens et agents de maîtrise sont insuffisamment revalorisés. Les qualifications et les responsabilités ne sont pas reconnues et les politiques de

salaires au mérite et aux résultats ne font pas bouger les lignes quant au partage des richesses créées par l'entreprise. La compression de la masse salariale se paie cash au niveau de l'économie de notre pays. La demande est trop faible pour assurer une reprise. La question des salaires sera -espérons-le- au premier rang de l'actualité sociale en ce début 2011, du moins la CGT et son Ugict vont s'y employer dans le cadre des négociations annuelles obligatoires. L'enjeu est de déplacer le curseur durablement stabilisé du côté de la rémunération des actionnaires et des établissements bancaires vers la rémunération du travail. Cela ne passe pas que par le net à payer en fin de mois, mais par l'augmentation des salaires bruts. Il en va de la pérennité de la protection sociale, de la solidarité. Faute de quoi, c'est un modèle social tout entier qui est voué à la faillite. Priver l'Etat, la protection sociale, le tissu de solidarité collective de ses ressources, c'est livrer un pan majeur de notre vie à la main obscure du marché.

TF1 : l'Inspection du travail épingle la chaîne pour mise en danger de la vie d'autrui



Au terme d'une année d'enquête, l'Inspection du travail a constaté trois délits commis par la chaîne dont une « mise en danger de la vie d'autrui » et aurait transmis ces griefs au Parquet en vue de poursuites éventuelles. L'Inspection du Travail des Hauts-de-Seine a informé Nonce Paolini de sa décision de relever à son encontre les délits de mise en danger de la vie d'autrui, d'entrave au fonctionnement régulier du Comité d'Hygiène de Santé et des Conditions de Travail (CHSCT) et de discrimination syndicale à l'encontre de la CGT. L'Inspection du travail détaille longuement les manquements de TF1, notamment concernant un chef de car *vidéo mobile* et délégué CGT de l'entreprise. La lettre souligne des durées excessives de travail pour les employés du service *vidéo mobile*, notamment des journées de plus de 12 heures et une semaine dépassant 60 heures. « Depuis le début de l'année et suite aux nombreuses réorganisations de services, réaménagements des fonctions et des plannings, les salariés souffrent de plus en plus et les arrêts maladie se succèdent », affirme la CGT.

France Telecom : la réforme des retraites chamboule l'accord seniors

La réforme des retraites a contraint France Télécom à modifier son accord seniors signé en 2009, qui prévoyait la possibilité d'un temps partiel senior trois ans avant l'âge légal de la retraite. De fait, au terme d'une négociation en deux séances les 15 et 20 décembre, l'entreprise a soumis jeudi dernier un avenant à cet accord aux syndicats. Au terme de cet accord initial, un senior qui intégrerait le dispositif à 57 ans pouvait par exemple travailler à mi-temps pendant trois ans avant sa retraite, en étant payé 80% de son salaire brut (avec une prise en charge des cotisations retraite à 100% par l'entreprise). Mais avec le recul de deux ans de l'âge légal de départ en retraite, c'est à partir de 59 ans, et non plus 57 ans, que les seniors peuvent entrer dans le dispositif. Quelques 8000 salariés seraient concernés par ce recul. L'avenant prévoit la création d'un "temps partiel intermédiaire", qui permet de passer "à 60% de temps travaillé, avec une rémunération à 80%, et une prise en charge des cotisations retraites à 100% par l'entreprise, durant les deux années qui précèdent le Temps Partiel Seniors. Cet avenant est soumis à la signature des organisations syndicales du 23 décembre 2010 au 6 janvier 2011. Trois l'ont déjà ratifié (CFDT, CFTC, FO). La CGT qui estime que cette négociation a permis des « avancées significatives » consulte ses Syndicats Départementaux pour décider de signer ou pas ce texte.

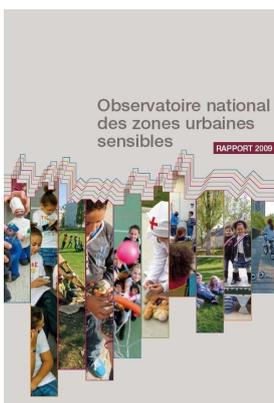


SNCF : la CGT dénonce « une stratégie de la seule rentabilité »



La CGT cheminots a critiqué jeudi le budget prévisionnel 2011 de la SNCF, marqué par un plan d'économies de 550 millions d'euros et présenté la veille au conseil d'administration, en dénonçant « une stratégie de la seule rentabilité au détriment des usagers et des cheminots ». Si l'entreprise annonce des investissements à hauteur de 2,6 milliards d'euros et un chiffre d'affaires du groupe pour 2011 à 33,5 milliards d'euros (contre 30,7 milliards en 2010), la CGT estime que « cette augmentation est essentiellement portée par les filiales de *Geodis* (fret routier et ferroviaire) et de *Keolis* (transports urbains) », a expliqué, Secrétaire général de la CGT-Cheminots. Ainsi, souligne Gilbert Garrel, « en 2011 le poids des filiales (de droit privé) représentera 44,5% du conseil d'administration du groupe, contre 28% en 2008, et ce au détriment de l'Epic (Établissement public industriel et commercial nldr), l'établissement historique ». Au-delà du développement des filiales, notamment à l'étranger, la CGT estime que les hypothèses de croissance sont « critiquables et trop aléatoires ». « Au sein de l'Epic, une baisse de 104 millions du chiffre d'affaires est prévue pour le fret; et en volume, même avec les filiales privées (VFLI, Naviland Cargo), nous sommes en dessous le niveau de 2006, alors faut-il continuer cette stratégie pour le fret ? », interroge Alain Prouvenq, responsable des questions économiques à la fédération. Quant à l'augmentation des recettes, « elle repose sur une hausse des prix dans la branche voyages (TGV), au détriment des usagers, et une hausse de l'augmentation des conventions avec les régions et avec Réseau Ferré de France (RFF), qui est toujours étouffé par sa dette », poursuit Alain Prouvenq.

Quartiers « sensibles » : 43 % des jeunes hommes sont au chômage



Selon le dernier rapport de l'Observatoire national des Zones urbaines sensibles (Zus), le chômage touche 43 % des jeunes actifs et 37 % des jeunes actives habitant dans les quartiers pauvres. Au total le taux de chômage a grimpé à 18,6 % en 2009, contre 16,9 % en 2008, dans ces 751 quartiers retenus par les pouvoirs publics pour être la cible prioritaire de la politique de la Ville. Il dépasse le taux de chômage de 17,2 % enregistré en 2003 au moment de la mise en place de la loi d'orientation et de programmation pour la ville et la rénovation urbaine, dont l'objectif était de réduire significativement les inégalités en banlieue sur une période de cinq ans.

Travail dissimulé : avocats précaires et flexibles

Des avocats ont dénoncé mercredi devant le ministère de la Justice les pratiques de certains gros cabinets qu'ils accusent d'abuser du statut de « collaborateur libéral » pour bénéficier d'une main-d'œuvre « précaire et flexible ». Ils entendaient dénoncer le « privilège des grands cabinets d'avocats » : « recruter leurs avocats collaborateurs sous le statut libéral, c'est-à-dire non salarié », ce qui les dispense de cotisations sociales et d'assurance chômage. En contrepartie, ces jeunes recrues doivent bénéficier de temps et de moyens pour développer leur propre clientèle. En réalité, « ils disposent d'une main-d'œuvre taillable et corvéable à merci, précaire et flexible, qui ne compte pas ses heures et qu'on renvoie sans indemnités, sans lui avoir laissé le temps de développer sa clientèle », a affirmé maître Elizabeth Oster, lors de ce rassemblement.



Syndicalisme international :

La CSI accuse les États d'avoir « capitulé » devant les marchés financiers



Dans un entretien paru vendredi dans Libération, la secrétaire générale de la Confédération syndicale internationale (CSI), l'Australienne Sharan Burrow, estime que les États « ont capitulé » devant les marchés financiers et les banques qui « ont repris le gouvernail de l'économie ». « Ils dictent les politiques aux États, qui ont capitulé. Les spéculateurs ont cédé des miettes sur la régulation et les soi-disant contrôles des rémunérations. Mais à l'arrivée, les bonus battent des records », soutient Mme Burrow. Selon elle, « sans marge de manœuvre » à l'égard des marchés, les États « aggravent la crise et en obèrent la sortie ». « Tailler dans le secteur public, c'est pousser, comme en Grande-Bretagne, 500.000 personnes au chômage. Une blague ! ». La dirigeante de la CSI estime qu'on assiste au « retour de la vieille orthodoxie sous la houlette du Fonds monétaire international ». Son président Dominique Strauss-Kahn « a beau avoir une vue claire et promouvoir un nouveau modèle, axé sur une nouvelle gouvernance, il accepte les potions infligées aux pays en pleine restructuration ». Face à ces politiques, « la colère et l'exaspération gonflent. Et on va en avoir la démonstration en 2011 ».